



Présider le SAEN? Un honneur et un défi!

2018-2022: quatre années pour un premier mandat. Une période passionnante, marquée par l'évolution de la société [marches pour le climat, crise covid, guerre en Ukraine...], et par un changement politique au département (Crystel Graf, nouvelle cheffe du DFDS).

Rappelons tout d'abord que celui qui se présente comme «le président du SAEN» est en fait le président du comité cantonal, c'est-à-dire de l'exécutif. N'oublions surtout pas le-la président-e de l'Assemblée des Délégué-es - Yves Carraux, remplacé cette année par Mélanie Maridor Jeanneret - et John Vuillaume, qui préside depuis plusieurs années l'Assemblée Générale. Ni bien sûr le comité lui-même, qui réunit une dizaine de collègues motivé-es et engagé-es. Et chaque collègue qui, de près ou de loin, soutient l'action du SAEN. Sans elles, sans eux, sans VOUS, rien ne serait possible. Merci! Après son premier mandat, le président du comité aborde donc son deuxième pensum avec enthousiasme (les sujets de réflexion sont nombreux), mais aussi avec humi-

lité (la complexité de la tâche n'est maintenant plus un secret). Qu'est-ce qui nous attend durant cette prochaine année scolaire? De nombreux dossiers sont ouverts concernant l'école neuchâteloise et romande. Le travail ne manquera donc pas. Notre société continuera d'être remise en question, peut-être d'ailleurs par une crise énergétique cet hiver. Au moment où la rentrée scolaire bat son plein, les questions ne manquent pas pour les professionnel-les de l'école, enseignant-es, directeur-trices, spécialistes et thérapeutes, sans oublier nos secrétaires et concierges. Toutes et tous, nous sommes concernés par l'école d'aujourd'hui, et par celle de demain. Et beaucoup d'entre nous se sentent interpellé-es sur le sens, le fondement de leur activité quotidienne.

«Le manque d'attractivité du métier d'enseignant devrait amener toute démocratie à s'interroger sur le statut et la reconnaissance du métier, sur la formation initiale et continue, mais aussi sur la perte de sens inquiétante qui affecte la profession qui prépare notre avenir.» (Philippe Meirieu, sur Twitter, le 23 juin 2022) Depuis plusieurs années, une prise de conscience se fait progressivement dans nos sociétés sur l'interdépendance de toutes celles et ceux qui encadrent les petit-es, les enfants et les jeunes jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte. La gestion du pré- et para-scolaire, les projets d'école à journée continue, le bouleversement numérique, tous ces dossiers, parmi d'autres, nous rappellent que nous devons apprendre à travailler ensemble, acteur-trices de

l'école, de la famille et de la société, pour le bien de nos jeunes et de leur avenir. Les vieux modèles «séparatifs», où chacun-e travaille «dans son coin», sont dépassés et ne répondront pas aux besoins de la société de demain. Retrouver le sens de notre métier, c'est aussi entrer dans une nouvelle dynamique, à l'écoute les un-es des autres, en tirant tous-tes à la même corde. Défi nécessaire et passionnant!

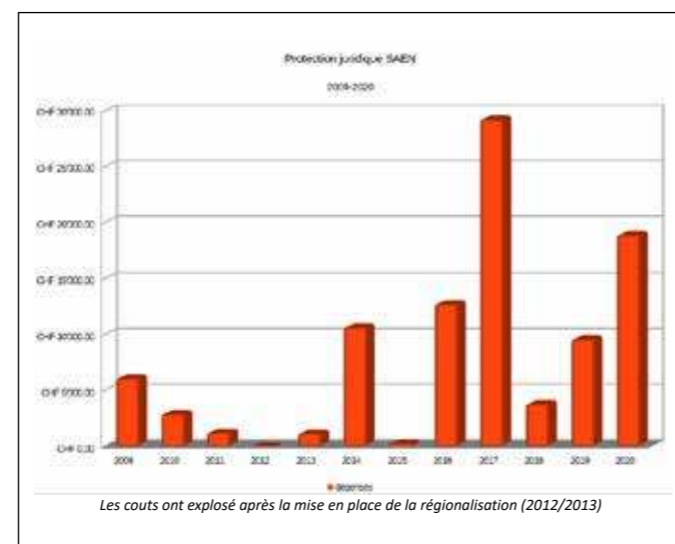
Le comité du SAEN vous souhaite une excellente nouvelle année scolaire!

Pierre-Alain Porret, président du SAEN

Une évidente nécessité!

Durant des décennies, assurer la protection juridique des profs semblait à certain-es aussi pertinent que de couvrir le risque d'inondation au Sahara! Les compagnies d'assurance adoraient offrir leurs services aux enseignant-es. Mais c'est désormais de l'histoire ancienne. La statistique des montants pris en charge par l'assureur du SAEN lors des douze dernières années est éloquent.

En 2009, lors de l'établissement de son offre, l'assureur s'est manifestement basé sur des statistiques ou une évaluation qui considéraient les enseignant-es comme de «bons risques», susceptibles de dégager une rentabilité satisfaisante. Cela s'est vérifié durant quelques années (également dans les nombreux cantons partageant le même contrat) avant de se dégrader progressivement... Aux causes sociétales, dues à l'évolution des esprits que l'on observe partout en Occident, s'ajoute une spécificité neuchâteloise: si l'on excepte les deux premières années (2012-2013), on distingue clairement une corrélation entre la mise en place de la régionalisation de l'école obligatoire neuchâteloise et les charges de protection juridique de nos membres. La multiplication des cas concernant les cycles 1 et 2 (l'école primaire) depuis leur intégration au système du secondaire en est l'illustration.



logues, un nombre croissant de parents s'estime légitimé à juger de la prestation des enseignant-es, voire même de la manière dont ils-elles devraient pratiquer leur métier. À l'opposé, on constate aussi que certains parents compensent leur «absence» à la maison (et la frustration qui

l'accompagne) par des exigences accrues à l'égard de l'école, ainsi qu'une surprotection de leur progéniture. Dans plusieurs centres et cercles scolaires, des parents ont ainsi exploité l'autonomie locale des directions pour mettre des enseignant-es sous pression, les «dénonçant» et les accusant de ne pas prêter toute l'attention nécessaire à leur enfant, ou de ne pas suivre correctement (à leurs yeux) les exigences du plan d'études. Durant l'essentiel de ma «carrière» d'enseignant, l'écrasante majorité de mes collègues considérait superflue une protection juridique professionnelle. Leurs successeur-es feraient bien de réviser rapidement cette appréciation. Plus personne ne peut s'estimer à l'abri, même l'enseignant-e pratiquant son métier avec les meilleures intentions et une conscience professionnelle irréprochable. Face au manque d'implication de certaines autorités dans l'accompagnement et le soutien de leur corps enseignant, parfois même en cas de «coup dur», l'appartenance à votre syndicat s'impose comme une évidente nécessité!

Pierre Graber, enseignant retraité

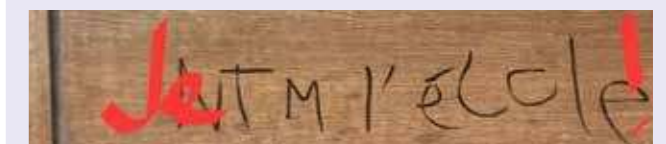
La vigie

Mieux vaut en rire!

La rentrée scolaire suscite parfois des sentiments contrastés envers l'institution. En témoigne ce tag rageur déposé il y a quelque temps sur la porte d'entrée d'un établissement primaire:



Dépassant la tristesse et l'émoi des premières réactions, une collègue a alors suggéré cette légère modification du message original:



En plus scolaire et évaluatif, mais non moins caustique, une autre enseignante proposait ce commentaire:

La formation des lettres est un objectif à travailler. Bon point pour l'orthographe. L'abréviation sous-entend un rapport filial entre l'école et l'enfant, ce qui psychologiquement est bénéfique.

Dieu merci, l'humour existe encore dans nos préaux! Qu'en aurait pensé ce «sacré Charlemagne»?